

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL

Département des Douanes et de l'Accise

394 Appointements—Pour un comptable de ministère, Classe 1, à \$1,620 par an, au lieu d'un commis-teneur de livres senior à \$1,545—La position ayant été réclassifiée.	75 00
---	-------

BUDGET PRINCIPAL

VII—AGRICULTURE

42 Industrie laitière.	230,000 00
--------------------------------	------------

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14 Agriculture—	
Appointements.	717,925 00
Dépenses casuelle.	135,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 31 mai écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous, moins \$22,410 dans la résolution n° 227)

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

217 Enquête sur les naufrages.	12,300 00
218 Dépenses des écoles de navigation.	8,000 00
219 Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents et pour couvrir les dépenses des formules d'expédition.	5,000 00
220 Enregistrement des navires.	5,000 00
221 Enlèvement d'obstacles des eaux navigables.	5 000 00
222 Inspection des expéditions de bestiaux.	3,500 00
223 Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique.	35,000 00
224 Dépenses imprévues.	5,000 00
225 Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes.	90,000 00
226 Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés.	364,080 00
228 Marées et courants, études des.	35,000 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA MARINE

229 Canal de navigation du fleuve Saint-Laurent—Entretien et fonctionnement de la flotte des dragues.	613,000 00
231 Somme requise pour la construction d'une barge à propulseur automatique. (A voter de nouveau).	54,800 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

232 Agences, loyers et dépense casuelle.	212,000 00
233 Salaires et allocations des gardiens des phares.	650,000 00
234 Entretien et réparation des phares.	850,000 00